

AVISU CESEC 2021-71'
AVIS CESEC 2021-71

Relatif au
Rilativu à u

Dispositif d'aides à la formation en masso-kinésithérapie des étudiants issus de l'Université de Corse : convention cadre tripartite 2021-2025 entre la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois (établissement composante de l'Université Côte d'Azur) et la Collectivité de Corse, et ses conventions annuelles d'application

Dispositivu d'aiutu per à a furmazioni in massochinesiterapia di i studenti isciuti da l'Università di Corsica : cunvinzioni quattru tripartita 2021-2025 trà a Righjioni Sud-Provence alpes Côte d'Azur, l'istitutu di Furmazioni in Massochinesiterapia nizzardu è a Cullitività di Corsica è i so cunvinzioni anninchi d'appiigazioni

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 29 novembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Dispositif**

¹ Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 0

ABST : 0

Contre : 1 (P. SANTONI)

Pour : 51

d'aides à la formation en masso-kinésithérapie des étudiants issus de l'Université de Corse : convention cadre tripartite 2021-2025 entre la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois (établissement composante de l'Université Côte d'Azur) et la Collectivité de Corse, et ses conventions annuelles d'application ;

Vistu a lettera di presentazione di u 29 di nuvembri di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente è Culturale di Corsica relativu à u Dispositivu d'aiutu per à a furnazioni in massochinesiterapia di i studenti isciuti da l'Università di Corsica : cunvinzioni quatru tripartita 2021-2025 trà a Righjioni Sud-Provence alpes Côte d'Azur, l'istitutu di Furnazioni in Massochinesiterapia nizzardu è a Cullitività di Corsica è i so cunvinzioni anninchi d'appiigazioni ;

Après avoir entendu, Mesdames Emmanuelle Attard et Pascale Valle, direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche ;

Sur rapport de Pat O'BINE, pour la Commission « éducation, formation, jeunesse » ;

À nant'à u raportu di Pat O'BINE pè a Cummissione « educazione, furnazione, giuventù »

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 13 décembre 2021, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2021, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Les étudiants en masso-kinésithérapie ont la possibilité de faire la première année du cycle à l'Université de Corse dans le cadre du parcours spécifique santé avec une inscription dans un institut de formation partenaire. Ainsi, depuis 2015, une convention tripartite lie la Région Sud PACA, l'Institut de

Formation en Masso-kinésithérapie Niçois (IFMKN) et la Collectivité de Corse pour l'organisation de ces formations. Cette convention prévoit le remboursement par la CdC du coût global de l'accueil de 3 étudiants supporté par la Région PACA (frais de bourse, indemnités de stage et frais de déplacement).

Par ailleurs, l'évolution de la politique de la région Sud PACA en faveur des étudiants a conduit cette dernière à faire en sorte que le reste à charge pour une année scolaire au sein de l'IFMKN soit de 2500 € pour chaque étudiant, à l'exception de ceux issus de l'Université de Corse. Afin de ne pas mettre les étudiants insulaires dans une situation inégalitaire, la Collectivité de Corse s'est, elle aussi, engagée par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'IFMKN pour couvrir les frais pédagogiques des étudiants corses dans les mêmes conditions.

Depuis 2020, face à un accroissement du besoin constaté portant à 6 le nombre de places réservées aux étudiants insulaires pour 2021, face à la prévision d'une croissance sur les 4 années à venir, les partenaires ont convenu d'englober l'intégralité du dispositif d'aides aux étudiants corses en masso-kinésithérapie dans une nouvelle convention cadre pour un montant de 600.000 € sur la période 2021 – 2025.

Cette dernière est assortie de 2 conventions d'application :

- Une convention CdC / Région Sud PACA pour le remboursement des frais au titre de l'accueil des étudiants insulaires pour un montant global de 264.000 €
- Une convention CdC / IFMKN pour la réduction des frais pédagogiques et le maintien de l'égalité entre étudiants, pour un montant global de 336.000 €.

Enfin, pour pouvoir engager les frais relatifs à l'année 2021 – 2022 de cette dernière convention dans les meilleurs délais, il est demandé d'approuver l'affectation d'un montant de 31.950 €

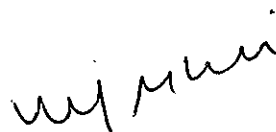
Le CESECC alerte sur la faiblesse du quota d'étudiants en masso-kinésithérapie accordé à la région Corse au regard du vieillissement de la population insulaire et de facto de l'accroissement des besoins en soins. En effet, bien qu'ayant été doublé, il s'agit du plus bas de France. Pour information, la Martinique dispose d'un quota de 23 places pour un nombre équivalent d'habitants.

Le **CESEC prend acte** de l'étude en cours menée par l'Université de Corse en partenariat avec l'ordre des masseurs kinésithérapeutes et l'IFMKN permettant d'augmenter le quota de 6 à 8.

Le **CESEC émet** un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'm j nicoli', written in a cursive style.